

Conseil communal de Lausanne

Rapport de la commission N° 2

chargée de l'examen du/de la : chargée de l'examen de du préavis n°2024/05 – Epura S.A. – Demande à se porter solidaire en garantie (cautionnement) des emprunts à contracter pour un montant maximal de CHF 141'000'000.-

Présidence :	M. Jean-Marc BEGUIN (Vert'lib)
Membres présents :	Mme. Karine BEAUSIRE BALLIF (soc.), M. Mme. Gaëlle MIELI (soc.) (rempl. M. Kulmiye (soc.)), M. Louis DANA (soc.) (rempl. Mme Neumann (soc.)), Mme. Marlène BERARD (PLR), M. Jean-Claude SEILER (PLR), Mme Eliane AUBERT (PLR) (rempl. Mme. WILD (PLR)), Mme. Anne BERGUERAND (Verts), Mme. Alexandra GERBER (Verts), M. Eric BETTENS (Verts) (rempl. Mme Taillefert (Verts)), M. Valentin CHRISTE (UDC).
Membres excusés :	Mme. Nawel KHEMISSA (EàG) ; M. Namasivayam THAMBIPILLAI (soc.).
Représentante de la Municipalité :	M. Pierre-Antoine HILDBRAND, directeur Sécurité et Economie.
Invité-e(-s) :	M. Gregor MAURER, Directeur d'Epura SA, M. Giordano chef de division et gère la question de l'eau potable et service de l'eau.

Lieu : STEP, route de Vidy 10.

Date : 03.05.2024

Début et fin de la séance : 16h – 17h20

[

Les deux bâtiments actuels datent des années 1960 début 1970 servent à l'épuration des boues. Il y a 2 incinérateurs. L'un n'est plus en service. Le second fonctionne depuis 1977. Il opère avec des améliorations apportées notamment au niveau du nettoyage des fumées. L'incinération s'opère dans ce bâtiment, les fumées sont dépoussiérées de leurs déchets solides. Un nouvel incinérateur est projeté pour remplacer les deux incinérateurs. Les boues produites à la STEP sont ramenées depuis les différentes étapes de traitement de l'eau dans ce bâtiment et sont entreposées dans la fosse à boue. Des boues d'autres STEP du canton sont aussi entreposées dans la fosse à boue. Pour les riverains, la grosse amélioration se trouve dans le sas à réception des boues. Ainsi les odeurs seront contenues dans le bâtiment.

Conseil communal de Lausanne

L'évacuation des déchets du traitement d'incinération des boues se fera en camions par des tunnels.

Si on prend la quantité de boue incinérée avec le four 2 en 2022 qui est de 22 mille tonnes, si on se projette en brûlant les mêmes quantités de boue avec le nouveau four alors on divisera par 10 la consommation de gaz naturel. Cela répond aux axes du plan climat, diminution de la consommation d'énergie et décarbonisation du système de chauffage par la production de chaleur qui est mise sur le réseau de chauffage. Le nouveau four vise une qualité des fumées bien meilleure que celle d'aujourd'hui. Idéalement il faut réduire le CO₂ et il faudra un jour arriver à le capter pour pouvoir en faire quelque chose. La technologie est en développement et il faut se préparer avec le nouveau four pour un post équipement du captage du CO₂. Les axes 4 du plan climat sont respectés en dotant le bâtiment de panneaux solaires sur sa façade et sur son toit, plus la végétalisation de la toiture pour répondre aux attentes relatives au climat. La demande de permis de construire pourrait être déposée à la fin de l'année. Si tout se passe bien, le chantier serait ouvert fin 2025 début 2026. Le four serait achevé en 2028 et 6 mois après on commence à construire le sas et transformer la fosse à boue. L'opération se boucle fin 2029.

Concernant le bâtiment du service des eaux, Monsieur le Municipal chargé de l'Economie et la sécurité Pierre-Antoine Hildbrand note que depuis 2016, l'eau potable d'un côté et évacuation/incinération ont été réunis. Aujourd'hui, l'idée est de réunir la plupart des 230 personnes du service dans ce bâtiment. Le bâtiment de 1964 est classé. Un concours a été fait pour ce périmètre qui prévoyait un certain nombre d'objectifs. 36 bureaux y ont participé, les objectifs étaient de mettre en valeur ce bâtiment tout en lui trouvant une affectation, construire un nouveau bâtiment en connexion, être à la pointe des normes énergétiques, et travailler avec de la ventilation et éclairage naturel. Le bureau MAD, à Lausanne, a gagné. Leur idée est de construire un deuxième bâtiment dans la prolongation, de coller et profiter de l'endroit où cela se rejoint pour faire la cafétéria. L'emprise est réduite sur le sous-sol, faible empreinte écologique, bois massif, toiture végétalisée avec des panneaux solaires

Un.e commissaire évalue qu'il faut 4381 camions pour transporter les 13 mille tonnes. Comment le transport des boues des autres STEP va évoluer. Il demande s'il y a une contrainte pour les autres STEP.

Monsieur MAURER estime que les quantités de boues à termes doubleraient, ce qui entraînera une augmentation des transports. Les transports aujourd'hui se font par camion représentant 18 tonnes et ce qu'il faut espérer est d'avoir des unités de transports plus grandes en visant des camions à 3-4 essieux pour réduire la quantité de transports. Ce qui n'est pas possible aujourd'hui, mais le sera avec le nouveau bâtiment.

Un.e commissaire demande si on sait déjà où les cendres seront stockées, traitées et évacuées.

Monsieur le Municipal chargé de la Sécurité et l'Economie dit que c'est envoyé à une décharge sécurisée dans le canton de Berne. Il y a une loi fédérale dont l'entrée en vigueur pour des dispositions contraignantes pour 2026 qui prévoit qu'il faut récupérer le phosphore, utilisé principalement pour les engrais. Plusieurs cantons réfléchissent à des mécanismes de récupération du phosphore dans les cendres.

Un.e commissaire se pose la question des risques du cautionnement

Conseil communal de Lausanne

Monsieur le Municipal chargé de la Sécurité et l'Economie dit que le risque est pris par Epura. Les banques prêtent un peu moins cher en cas de cautionnement de la Ville et la Ville facture ce cautionnement à Epura. Le premier préavis prévoyait explicitement de renouveler le four sans qu'il soit compris dans le préavis. Le but est de refaire l'ancienne STEP et traiter les micros-polluants.

Un.e commissaire demande s'il y a un moyen de faire pression sur les STEPS pour des transports décarbonés qui traversent une bonne partie du Chablais et du canton et souhaite émettre un vœu.

Voeu

La commission souhaite que la municipalité favorise l'apport de boue et de cendres par des transports de camions décarbonés :

Vote : 9 OUI

0 NON

1 abstention

Conclusions de la commission :

Attention : une commissaire avait quitté la salle au moment du vote des conclusions et du vœu.

Vote Conclusion 1 : unanimité

Vote Conclusion 2 : unanimité

Vote Conclusion 3 : unanimité

Conclusion de la commission :

La commission a accepté à l'unanimité le préavis n°2024/05 – Epura S.A. – Demande à se porter solidaire en garantie (cautionnement) des emprunts à contracter pour un montant maximal de CHF 141'000'000.-

Lausanne, le 11.05.2024

Le rapporteur:
Jean-Marc Béguin